Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260427-DELIB342026-DE

COMMUNE DE SAINT-BROLADRE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026

L'an Deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, rue de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-François GOBICHON, Maire de SAINT-BROLADRE.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-François GOBICHON, Maire, M. Gwendal LECOINTRE AUGAGNEUR, Mme Françoise MOUCHEL, M. Dominique FOURRIER, Mme Chantal JOLY, adjoints, Mme Dominique-Anne MASLO, M. Jean-Louis NICOLLE, Mme Guylène LAMBERT, Mme Carole DIEUMEGARD, Mme Ségolène SAVARY, Mme Maëva FOUGERES BLIE, M. Antoine DESBLES, M. Keven JUETTE, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M. Keven JUETTE
Date d'envoi de la convocation : 16 avril 2026
Absent excusé : M. Antoine MAURET
Absent : M. Louis LOUET
Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13
Quorum réuni

DELIBERATION 34/2026 – 7.1 AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte financier unique 2025 de la Commune,
Vu la délibération n° 32/2026 du conseil municipal, approuvant le compte financier unique 2025 de la Commune,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

FONCTIONNEMENT	
Excédent 2024 reporté	166 460.40 €
Résultat d'exécution 2025	243 487.75 €
Résultat cumulé 2025	**409 948.15 €**

INVESTISSEMENT	
Excédent investissement 2024 reporté	257 035.40 €
Résultat d'exécution 2025	- 50 615.34 €
Résultat cumulé 2025	**206 420.06 €**
Restes à réaliser dépenses	- 386 483.00 €
Restes à réaliser recettes	95 668.00 €
Besoin de financement	- 84 394.94 €

Le résultat d'investissement fait ressortir un besoin de financement de 84 376.94 €, il est nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement, au compte 1068.

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213502594-20260427-DELIB342026-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Constate et approuve les résultats définitifs de l'exercice 2025.

- Approuve l'affectation définitive des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025, sur l'exercice 2026, de la manière suivante :

Recettes d'investissement

- affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé
  - **C/1068 : 200 000.00 €**

Recettes de fonctionnement

- pour le solde à l'excédent de fonctionnement reporté
  - **C/002 : 209 948.15 €**

- de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

- de charger Le Maire et le Trésorier Municipal, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire la délibération,
Après notification ou publication le 29 avril 2026
et transmission en Préfecture, le 29 avril 2026
Affaire inscrite à l'ordre du jour.

Fait et délibéré à Saint-Broladre, le 27 avril 2026

Le Secrétaire de Séance
Keven JUETTE

Le Maire
Jean-François GOBICHON

MAIRIE DE SAINT-BROLADRE
ILLE-ET-VILAINE

Commune de Saint-Broladre
Mairie rue de la mairie 35120 SAINT-BROLADRE
02.99.80.25.69 / mairie@saint-broladre.bzh